

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART
« École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers »

DECISION du 20 avril 2026

Portant nomination des membres du jury au Concours d'entrée 1^{ère} année

La directrice générale par intérim,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux établissements publics de coopération culturelle ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2013-156 du 20 février 2013 relatif à l'enseignement supérieur des arts plastiques ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu les statuts de l'EPCC École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers ;

Vu le règlement des études de l'EPCC École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers en vigueur ;

Vu l'ouverture du concours d'entrée en première année pour l'année académique 2026-2027 ;

DECIDE

Article 1er : Objet

Il est institué un jury chargé d'examiner les candidatures et de procéder aux épreuves d'admission au concours d'entrée en première année (1er cycle) pour l'année académique 2026-2027.

Article 2 : Composition du jury

Sont nommés membres du jury du concours d'entrée en 1^{ère} année – session 2026 de l'EPCC École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers -ÉESI, les personnalités suivantes :

Louise Aleksiejew, professeure d'enseignement artistique

Aurélien Bambagioni, professeur d'enseignement artistique

Emmanuelle Baud, professeure d'enseignement artistique

Bruno Botella, professeur d'enseignement artistique

Olga Boudin, professeure d'enseignement artistique

Laurent Bourlaud, professeur d'enseignement artistique

François Delaunay, professeur d'enseignement artistique

Léonard Faulon, professeur d'enseignement artistique

Claire Fouquet, professeure d'enseignement artistique (mi-temps)

Hervé Jolly, professeur d'enseignement artistique

Mark Kerridge, professeur d'enseignement artistique

Carine klonowski, professeure d'enseignement artistique

Oriane Lassus, professeure d'enseignement artistique

Frédéric Lefever, professeur d'enseignement artistique

Laurent Makowec, professeur d'enseignement artistique

Sarah Navasse-Miller, professeure d'enseignement artistique

Régis Pinault, professeur d'enseignement artistique

Benoît Preteseille, professeur d'enseignement artistique
Johanna Schipper, professeure d'enseignement artistique
Agathe Servouze, professeure d'enseignement artistique
Mabel Tapia, professeure d'enseignement artistique
Jérôme Valton, professeur d'enseignement artistique
Caroline-Jane Williams, professeure d'enseignement artistique
Stephen Wright, professeur d'enseignement artistique
Virginie Yassef, professeure d'enseignement artistique
Xavier Zimmermann, professeur d'enseignement artistique
Eva Avril, assistante d'enseignement artistique
Thomas Bellet, assistant d'enseignement artistique
Alexandre Chevrier, assistant d'enseignement artistique
Yann Grolleau, assistant d'enseignement artistique
Vincent Lozachmeur, assistant d'enseignement artistique
Stéphane Moinet, assistant d'enseignement artistique
Samuel Neuhardt, assistant d'enseignement artistique
Colin Péguillan, assistant d'enseignement artistique
Richard Porteau, assistant d'enseignement artistique
Audrey Potrat, assistante d'enseignement artistique
Damien Saada, assistant d'enseignement artistique
Marie Sirgue, assistante d'enseignement artistique
Vincent Villalta, assistant d'enseignement artistique
Clémence Colindre, bibliothécaire
Alexandre Pierard, bibliothécaire

En tant que de besoin, des examinateurs spécialisés peuvent être associés aux travaux du jury avec voix consultative.

Article 3 — Missions du jury

Le jury est chargé :

- d'examiner les dossiers de candidature ;
- de conduire les épreuves d'admission ;
- d'évaluer les aptitudes, les acquis et le potentiel des candidats ;
- d'établir la liste des candidats admis ainsi que, le cas échéant, une liste complémentaire.

Article 4 – Exécution

La direction générale par intérim de l'EPCC École européenne supérieure de l'image Angoulême - Poitiers est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée et notifiée en tant que de besoin.

Fait à Angoulême, le 20 avril 2026

La directrice générale par intérim de l'EPCC École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers,
Nathalie Wierre

